



# **BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**

## **Cabinet d'Avocats**

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA, Tél. 27 89 84

# **V E N T E**

# **SUR SAISIE IMMOBILIERE**

**Lot n°216 d'une superficie de 18a 62ca, Lotissement « LES HAUTS DE KARIKATE », Section Carikaté, provenant partie du lot 168 de la Section Carikaté, Commune PAITA, n° IC 418233-5482 et les constructions y édifiées.**

*L'adjudication aura lieu le Lundi 29 mars 2021 à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,*

*Mise à prix : 15.000.000 F CFP  
sans baisse de mise à prix*

En exécution d'une Ordonnance N°19/976 bis du 30 juillet 2019, rectifiée par Ordonnance n°20/569 du 18 mai 2020, rendues par Madame Le Juge-Commissaire titulaire auprès du Tribunal Mixte de Commerce de Nouméa, désigné à la liquidation judiciaire de Monsieur **Joseph, Marcel FAUA**, aujourd'hui définitives.

A la requête de la **SELARL MARY LAURE GASTAUD**, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 XPF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 279, dont le siège est à Nouméa, Immeuble Le Fortin, 1bis, boulevard Extérieur, représentée par sa gérante en exercice, en sa qualité de liquidateur de **Monsieur Joseph FAUA**,

Pour lequel domicile est élu au **CABINET BOISSERY- DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelés de **Monsieur Joseph, Marcel FAUA**, Patented, né le 31 janvier 1980 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), de nationalité française, demeurant Lot n°216, Les Hauts de Karikaté – 98889 PAITA et **Madame Sylvester FAUA Née FAUPALA**, Lingère, née le 24 mars 1972 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), de nationalité française, demeurant Lot n°216, Les Hauts de Karikaté – 98889 PAITA, **Parties saisies**,

Il sera procédé le **LUNDI 29 MARS 2021 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immobiliers dont la désignation suit :

### **DESIGNATION DU BIEN SAISI**

**Lot n°216 d'une superficie de 18a 62ca, Lotissement « LES HAUTS DE KARIKATE », Section Carikaté, provenant partie du lot 168 de la Section Carikaté, Commune PAITA, n° IC 418233-5482 et les constructions y édifiées** consistant en une maison précaire de 60 m<sup>2</sup> alimentée en eau et électricité. Le lot 216 est situé en extrémité du lotissement surplombant la baie.

**Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :**

| N° Parcelle<br>NIC              | Section Cadastre<br>Lotissement/Morcellement     | Ref / N°<br>d'extrait             | N° de<br>lot | Surface   |
|---------------------------------|--|-----------------------------------|--------------|-----------|
| 221<br>AH006 216<br>418233-5482 | CARICATE<br>LOTISSEMENT LES HAUTS<br>DE KARIKATE | ACP 00430<br>18012008<br>23012008 | 216          | 18a, 62ca |

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

### **MISE A PRIX**

**QUINZE MILLIONS DE FRANCS CFP (15.000.000 F CFP)  
sans baisse de mise à prix.**

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

### **CAHIER DES CHARGES**

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le **CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, et déposé le 24 août 2020 et fait l'objet d'un dépôt du cahier des charges modifié 13 janvier 2021 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

### **FRAIS**

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

### **RENSEIGNEMENTS**

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :

**CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN**, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

**Me Anne Laure VERKEYN**, Avocat - Pour extrait